

Groupement Hospitalier de Territoire

Attention Danger !!!



La loi santé, dite loi de modernisation de notre système de santé, a été publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016. L'Article 107 de cette loi crée les Groupements Hospitaliers de Territoire GHT) :

↳ **un vrai danger pour la population et pour les personnels hospitaliers !!!**

De quoi s'agit-il ?

- ➔ Ce n'est pas une nouvelle structure, c'est pire !
- ➔ C'est l'obligation pour tous les établissements hospitaliers de la Sarthe (CHM, CHSS, Le Bailleul, Château du Loir, La Ferté-Bernard, St Calais, Le Lude, Beaumont/Sarthe, Sillé le Guillaume, Bonnétable et éventuellement les EHPAD) d'adhérer à un Groupement dans lequel le CH du Mans sera l'établissement support.



De fait, le CHM se verra confier le transfert et la gestion de plusieurs activités transversales :

- Les services informatiques hospitaliers (SIH)
 - Les départements d'information médicale (DIM)
 - La fonction Achats
 - La coordination de la formation continue et du Développement Professionnel Continu (DPC)
 - La coordination des Instituts de Formation paramédicale (IFSI...)
 - L'organisation commune des activités de Biologie, d'Imagerie Médicale et vraisemblablement de Pharmacie par la mise en place de pôles inter-établissements !
- ➔ Création d'un Projet Médical Commun de territoire, dicté non pas par les médecins eux-mêmes comme on voudrait nous le faire croire, mais par les services de l'Etat (Agence Régionale de Santé).
- ➔ Pour que tout cela soit cohérent !!! le GHT pourra (devra !!!) mettre en place des pôles d'activité clinique ou médico-technique inter-établissement parmi tous les établissements du département (ex : chirurgie – médecine – cancéro – spécialités médicales ...etc...) à l'intérieur desquels *« le fonctionnement et l'affectation des personnels médicaux et non-médicaux devra être géré en fonction des nécessités et des lieux de réalisation »* !!!
- ↳ **C'est ce que l'on peut appeler : La mobilité géographique imposée !**

Présentée comme une loi de modernisation de notre système de santé, c'est en réalité une loi de régression sociale qui va encore créer des inégalités d'accès aux soins puisque l'objectif de ces GHT est de tout recentrer l'activité sur l'établissement support (CH du Mans, pour notre territoire) tout en poursuivant la désertification du reste du département !

Personne ne sera gagnant !

- ➔ Surtout pas les usagers et personnels des hôpitaux périphériques.
- ➔ Encore moins ceux du Mans qui vont voir l'activité progresser avec toujours moins de personnels puisque la finalité de cette nouvelle réforme est de poursuivre les réductions de dépenses d'assurance maladie, particulièrement celles consacrées aux financements des hôpitaux.

LOI SANTÉ



Pourquoi la CGT s'oppose t'elle à cette loi et à ces GHT ?

- Les enjeux sont purement comptables et sont loin de répondre aux besoins de la population.
- Bien que ces GHT ne concernent que les établissements publics, des outils juridiques : les Groupements de Coopération sanitaire (GCS), permettent l'entrée du secteur privé lucratif dans ces groupements.
- La finalité à terme, est d'aboutir à la fusion de tous les établissements du GHT pour en faire une énorme usine à soins pour poursuivre le démantèlement de notre système de santé, avec une direction commune.
- Les services hors soins (techniques – généraux – administratifs...etc..) ont tout à craindre de ces GHT.
- Aucun financement supplémentaire n'accompagnera ces transferts d'activité. Exemple : l'activité chirurgicale risque d'exploser au CHM (ambulatoire compris). La construction de nouveaux blocs opératoires va nécessiter de dégager de nouveaux excédents budgétaires pour les financer. Ces excédents ne s'obtiendront que par l'accroissement de la « productivité » et « le gain de parts de marché » pour dégager des recettes nouvelles, sans postes supplémentaires !

Donc, une fois de plus sur le dos du personnel !

- Toutes les mutualisations de moyens vont se traduire par des suppressions de lits, d'activités, et de fait, par des suppressions d'emplois. Rappelons-nous que les mesures de restrictions budgétaires annoncées par le gouvernement dans la Fonction Publique Hospitalière d'ici 2017 correspondent à la suppression de 22 000 postes !



Ce que l'on vous annonce aujourd'hui, ce n'est pas de la science fiction, c'est le contenu de la loi et des projets de textes.

Ces Groupements vont impacter l'ensemble des acteurs hospitaliers, quelque soient les grades, de l'ASHQ au médecin, en passant par les cadres et directrices-eurs !

Nous avons toutes et tous intérêts à nous en préoccuper ; s'ils devaient se mettre en place ce sont de nouveau, nos conditions de travail, d'exercice, nos vies privées qui seraient mises à mal.

N'est-il pas temps de dire STOP à toute cette souffrance physique ou psychique ?

☞ Allons-nous devoir encore supporter cette politique austéritaire imposée par Bruxelles dans un pays aussi riche que la France ?

☞ Pourquoi, diable, ce gouvernement continue-t-il à enrichir les plus riches, à multiplier les cadeaux au patronat et aux grandes entreprises (40 milliards d'€ en 2016 et 2017) tout en réduisant les dépenses publiques et la casse de notre système de protection sociale ?

Le financement de l'Hôpital public est possible ! Il suffit de mieux répartir les richesses créées.

Les 100 plus grandes fortunes de France possèdent à elles seules, plus de 320 milliards d'€. Soit 25 % de ce que détient en banque l'ensemble des Français.

☞ Et l'on demande aux hôpitaux de réduire leurs dépenses de 3 milliards en 2016-2017 !!!!!

**L'heure n'est pas à la résignation.
Nous devons tous nous mobiliser
pour dénoncer ces choix
politiques indécents !**